



LES RESSORTISSANTS TCHÉTCHÈNES À L'ÉPREUVE DU RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN

Habitat Cité - Clinique de l'École de Droit de Sciences Po Paris

Couverture : Daniel Mihailovic, chargé de mission « Accès aux droits » reçoit un demandeur d'asile tchéchène dans son bureau lors de la permanence de l'association.

Louise Boulet, Adrien Cabantous et Kristina Gancárová

Rapport réalisé dans le cadre du partenariat entre la Clinique de l'École de Droit
de Sciences Po Paris et l'association Habitat-Cité

Avril 2019 - Pantin, France

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. Avant-propos | 2 |
| 2. Introduction | 3 |
| 2.1 Les Tchétchènes à l'épreuve du régime de Ramzan Kadyrov | 5 |
| 2.2. Les Tchétchènes en Europe | 6 |
| 2.3. Les Tchétchènes confrontés au Règlement n°604/2013 | 7 |
| 2.4. Objet du rapport | 9 |
| 2.5. Méthodologie | 9 |
| 3. La situation prévalant en Pologne pour les demandeurs d'asile | 11 |
| 3.1. Les réformes controversées du nouveau gouvernement polonais | 14 |
| 3.2. L'intervention des instances européennes contre le tournant ultra conservateur du gouvernement polonais | 17 |
| 3.3. La stigmatisation des migrants par les autorités polonaises | 19 |
| 3.4. Les défaillances du régime d'asile polonais | 21 |
| 3.4.1. Refoulement à la frontière polonaise | 22 |
| 3.4.2. Accès à la procédure d'asile et respect du droit à l'information | 25 |
| 3.4.2. Identification des demandeurs d'asile les plus vulnérables | 26 |
| 3.4.4. Porosité des frontières | 29 |
| 4. La situation prévalant actuellement en Russie pour les ressortissants Tchétchènes | 35 |
| 4.1. Traque des migrants tchétchènes sur les réseaux sociaux | 37 |
| 4.2. Tortures et agressions subies par les migrants tchétchènes de retour en Russie | 39 |
| 4.3. Accès à la justice en cas de retour en Tchétchénie | 42 |
| 4.4. Absence de refuges internes | 44 |
| 5. Conclusion | 47 |

1. AVANT-PROPOS

La présente contribution est le fruit d'une collaboration entre le programme Migrations de la Clinique de l'Ecole de droit de Sciences Po et Habitat Cité, une association de solidarité locale et internationale luttant contre le mal-logement et pour l'accès aux droits.

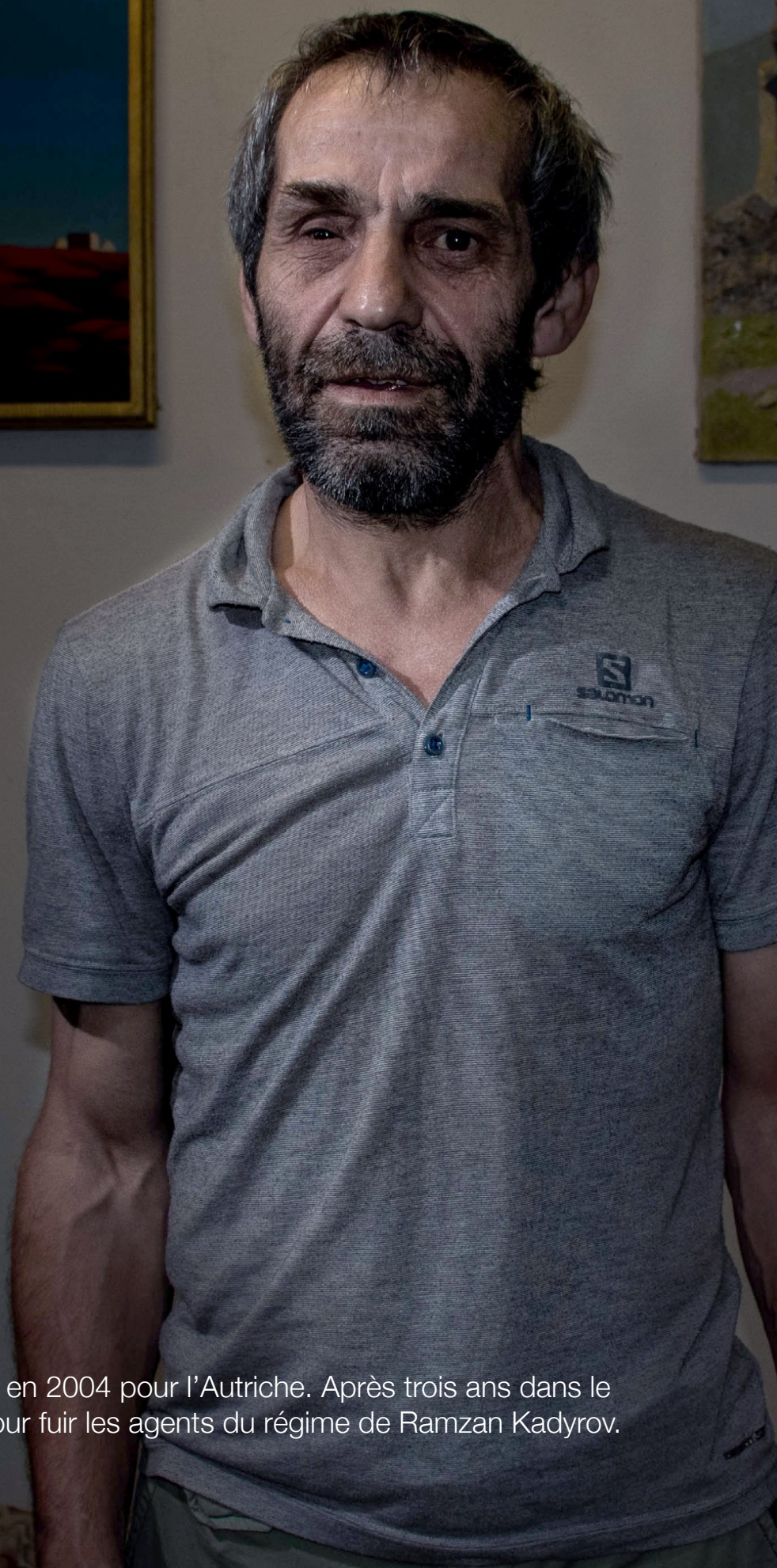
A la croisée de l'assistance sociale, de l'accompagnement juridique et du soutien administratif, Habitat-Cité vient en aide aux personnes démunies vivant dans des conditions de précarité. Au niveau international et en particulier en Amérique Latine et en Europe centrale et orientale, l'action d'Habitat-Cité est tournée vers l'amélioration des conditions de logement des personnes vivant dans les bidonvilles.

En Île-de-France, Habitat-Cité, en partenariat avec l'association Comité Tchétchénie en France, propose à des migrants roumanophones et russophones un suivi social, une assistance juridique et un accompagnement vers l'emploi. Elle mène également des actions de lutte contre les préjugés dont ils font l'objet et contre les discriminations qu'ils subissent.

Notre engagement auprès de l'association Habitat-Cité a été double. D'une part, nous avons participé à des permanences d'accueil afin d'assister le public dans ses démarches juridiques et administratives. D'autre part, nous avons enquêté sur le traitement des ressortissants russes d'origine tchétchène tombés sous le joug de la procédure Dublin et susceptibles d'être transférés en Pologne afin de comprendre les failles du régime d'asile polonais et les risques de renvoi vers la Russie.

Nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à Françoise Gardes, Annabella Orange, Daniel Mihailovic et Christophe Pouly pour leur soutien et leur accompagnement tout au long de l'année. Nous tenons également à remercier l'ensemble du personnel et des bénévoles d'Habitat Cité, notamment Dimitri Keltchewsky, Gisèle Tokarev et Estelle Lefranc. Leur participation, engagement et dévouement ont été inestimables pour nos recherches et notre enquête. Enfin, nous remercions Clara Marchaud pour sa belle série de photos des ressortissants russes d'origine tchétchène que nous avons rencontrés lors des permanences à Habitat Cité.

2. INTRODUCTION



Adam a quitté la Tchétchénie en 2004 pour l'Autriche. Après trois ans dans le pays, il est parti en France pour fuir les agents du régime de Ramzan Kadyrov.



2.1 Les Tchétchènes à l'épreuve du régime de Ramzan Kadyrov

Alors que la seconde guerre de Tchétchénie qui a opposé l'armée fédérale russe aux indépendantistes tchétchènes a pris fin le 16 avril 2009, la situation politique et des droits humains au sein de cette république fédérale de Russie ne cesse de se dégrader. Peuplée d'environ 1,4 millions d'habitants¹, la République tchétchène est dirigée d'une main de fer par Ramzan Kadyrov. Nommé en 2007 par Vladimir Poutine, Ramzan Kadyrov a progressivement supprimé ou absorbé tous les centres potentiels de pouvoir d'opposition et créé une classe dirigeante fondée sur des liens étroits avec ses hommes de confiance, formant un vaste réseau clientéliste². Selon Amnesty International, son pouvoir s'appuie sur une propagande intensive, caractérisé par le culte de sa personnalité, par un climat de peur entretenu par ses services de sécurité et par le ferme soutien de Vladimir Poutine³.

L'état de droit et les libertés individuelles sont ainsi sérieusement compromis par l'autorité arbitraire du pouvoir tchétchène⁴. La corruption demeure importante à tous les niveaux du gouvernement, comme au sein des organes de la justice où les juges subissent une pression importante de la part du pouvoir en place⁵. Les ONG et les avocats qui intentent des actions en justice pour violations des droits de l'homme sont menacés de représailles⁶ et les victimes peinent à obtenir des réparations auprès des autorités tchétchènes et des autorités fédérales. En outre, le recours à la torture est courant pour obtenir des aveux de force et fabriquer des coupables dans la lutte contre les « *terroristes* »⁷. Dans son rapport de 2017/2018, Amnesty International affirme que le

¹ Ministère des affaires étrangères de la FdR, République tchétchène. 15 novembre 2016 ; Encyclopædia Britannica. Chechnya. Mis à jour le 8 janvier 2012. Consulté le 13 février 2019. ([lien](#)) ; CNN. Chechnya Fast Facts. Publié le 17 août 2016. Consulté le 13 février 2019. ([lien](#)) ; BBC News. Chechnya profile. Publié le 17 janvier 2018. Consulté le 13 février 2019. ([lien](#)).

² The Telegraph. Ramzan Kadyrov: Putin's 'sniper' in Chechnya. 24 février 2016. ([lien](#)) ; ICG. Chechnya: The Inner Abroad. 30 juin 2015. Page 4. ([lien](#)).

³ AI, Amnesty International, Vladimir Poutine donne carte blanche à la Tchétchénie pour persécuter les personnes LGBTI. 17 janvier 2019. ([lien](#)).

⁴ AI, Amnesty International, Rapport 2014/15. La situation des droits humains dans le monde. Fédération de Russie, 25 février 2015. ([lien](#)).

⁵ Falkowski, M. et Lang, J. The Caucasus Emirate and its Significance for Security in Caucasus. Juin 2015. Page 93.

⁶ AI, Amnesty International, Rapport 2015/16. La situation des droits humains dans le monde. Fédération de Russie. Publié le 24 février 2016. Consulté le 14 février 2019. ([lien](#)).

⁷ DIS, Security and human rights in Chechnya and the situation of Chechens in the Russian Federation – residence registration, racism and false accusations. Janvier 2015, p. 125, 175-176.

recours à la torture et les atteintes aux libertés fondamentales en Russie se sont multipliées aux cours des dernières années⁸. La CrEDH a également jugé la Russie responsable de huit cas de tortures et 107 cas de traitements cruels, inhumains ou dégradant en 2017⁹.

Dans ce contexte, les femmes et les minorités tels que la communauté LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées) sont particulièrement vulnérables tant elles subissent des violations de leur droit. L'ONG Russian LGBT Network a récemment révélé des informations selon lesquelles les autorités tchéchènes ont arrêté, détenu et torturé une quarantaine de personnes présumées homosexuelles entre les mois de décembre 2018 et janvier 2019¹⁰. Ces violences s'inscrivent dans la continuité de la « *purge homosexuelle* » lancée en 2017 au cours de laquelle des centaines d'hommes ont été arrêtés et torturés¹¹. De même, les femmes connaissent une importante répression de leurs droits, notamment des mariages forcés, des viols restés impunis et la séparation systématique de leurs enfants à la suite d'un divorce¹².

2.2. Les Tchétchènes en Europe

Cette situation a conduit de nombreux tchéchènes à fuir la Russie en direction de l'Union européenne. Entre 2008 et 2018, environ 171 000 personnes de nationalité russe ont déposé une demande de protection internationale au sein de l'Union européenne¹³. Cette demande russe est composée à 80 % de ressortissants russes d'origine tchéchène¹⁴. Point d'entrée dans l'Union européenne, la Pologne a connu des arrivées massives de demandeurs d'asile en provenance de Russie. Considérée essentiellement comme un pays de transit pour ces demandeurs d'asile, la Pologne a également été le point de départ d'importants mouvements secondaires vers les pays situés plus à l'Ouest, notamment l'Allemagne, la France et la Belgique. Entre 2008 et 2018, les

⁸ Amnesty International. Russie 2017/2018. Consulté le 23 février 2019. ([lien](#)).

⁹ CrEDH en chiffres. Cour européenne des droits de l'homme. Mars 2018. Page 4. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

¹⁰ AI. Amnesty International. Vladimir Poutine donne carte blanche à la Tchétchénie pour persécuter les personnes LGBTI. Publié le 17 janvier 2019. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

¹¹ BBC, Chechnya LGBT : Dozens 'detained in new gay purge'. Publié le 14 janvier 2019. Consulté le 13 février 2019. ([lien](#)).

¹² Asylos. Poland, the situation of Chechen Women. Publié en Août 2018. Consulté le 12 janvier 2019.

¹³ Eurostat. Asylum and first time asylum applicants by citizenship, age and sex. Annual aggregated data (rounded). Mis à jour le 13 mars 2019. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

¹⁴ OFPRA. Rapport d'activité. Page 28. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

demandes de protection internationale ont donc été déposées principalement dans quatre Etats membres : 54 985 en Pologne, 52 155 en Allemagne, 36 872 en France¹⁵ et 12 245 en Belgique¹⁶. Par ailleurs, si l'estimation du nombre exact de tchétchènes vivant actuellement en Europe est difficile à déterminer¹⁷, plusieurs rapports dénombrent environ 150 000 tchétchènes au sein de l'Union européenne¹⁸, éparpillés principalement en Pologne, en Allemagne et en France¹⁹.

2.3. Les Tchétchènes confrontés au Règlement n°604/2013

A l'instar de tous les étrangers venus demander l'asile dans un Etat membre de l'Union européenne, les ressortissants tchétchènes sont contraints de déposer leur demande dans l'Etat déterminé par le Règlement 604/2013, communément appelé « *Règlement Dublin III* ». Entré en vigueur le 19 juillet 2013 et appliqué à partir du 1er janvier 2014, ce texte fixe les critères de détermination de l'Etat membre responsable de la demande d'asile conformément aux dispositions prévues aux articles 7 à 15 du Règlement. Outre les critères relatifs aux liens familiaux, ce dernier délègue la responsabilité de l'examen de la demande d'asile à l'Etat qui a laissé pénétrer le ressortissant d'un pays tiers, par voie terrestre, maritime ou aérienne, sur son territoire²⁰.

Toutefois, conformément à l'article 13 §2, sa responsabilité prend fin douze mois après la date de franchissement irrégulier de la frontière de cet Etat. Si, de ce fait, l'Etat membre ne peut plus être tenu pour responsable de la demande d'asile ou si les circonstances de l'entrée sur le territoire d'un des Etats membres ne peuvent être établies et qu'il apparaît que le demandeur a séjourné sur son territoire pendant au moins cinq mois dans un Etat membre avant d'introduire sa demande d'asile, cet Etat est responsable de l'examen de cette demande. Si le demandeur a séjourné dans plusieurs Etats membres pendant des

¹⁵ Les rapports annuels publiés par l'OFPPA comptabilisent 21 292 demandes d'asile de ressortissants russes entre 2008 et 2018. ([lien](#)).

¹⁶ Eurostat. Asylum and first time asylum applicants by citizenship, age and sex. Annual aggregated data (rounded). Mis à jour le 13 mars 2019. Consulté 13 mars 2019. ([lien](#)).

¹⁷ Les bases de données des Etats membres européens n'enregistrent que les ressortissants russes sans distinction de leur province d'origine.

¹⁸ Smartnews. Quoted by Legal Dialogue : Chechen refugees in Europe ; Forgotten Refugees : Chechen Asylum Seekers in Poland. K. Stummer. Political Critique. 11 février 2016. ([lien](#)).

¹⁹ Chechen Refugees in Europe: reasons why they flee Russia and asylum problems. Legal Dialogue. Anastasia Kirilenko. 26 avril 2017. ([lien](#)).

²⁰ Règlement 604/2013 du Parlement Européen du 26 juin 2013. Article 13 §1. ([lien](#)).

périodes d'au moins cinq mois, l'État membre du dernier séjour est responsable de l'examen de la demande d'asile²¹. En outre, l'article 18 a) et b) du Règlement autorisent les États membres à demander le transfert du demandeur d'asile lorsque celui-ci a déjà déposé une demande d'asile dans l'État responsable de la demande. De même, l'article 18 d) prévoit la reprise en charge du ressortissant étranger dont la demande a été rejetée par l'État responsable de son examen.

Concrètement, les ressortissants tchèques entrés sur le territoire européen par la Pologne, et ayant poursuivi leur route vers un autre État membre, sont donc souvent contraints de déposer une demande de protection internationale en Pologne. A cet égard, 1 246 demandes de transferts Dublin ont été formulées par la France en direction de la Pologne en 2017²². L'année suivante, 2 037 demandes de reprise en charge ont été transmises par l'Allemagne à la Pologne, dont 657 ont été exécutées²³. Au total, la Pologne a accepté 4 684 requêtes de transfert de la part d'un autre État membre en 2017²⁴, dont 1 375 ont été exécutées²⁵.

Or, depuis l'élection d'Andrzej Duda à la présidence de la République polonaise le 6 août 2015, l'exécutif polonais a exprimé sa réticence à accueillir des réfugiés sur son territoire. Après avoir décidé de ne pas respecter l'engagement pris par le gouvernement précédent d'accueillir au moins 7 000 réfugiés, le parti au pouvoir « *Droit et Justice* », par l'intermédiaire de son Président, Jaroslaw Kaczynski, a indiqué sa volonté de protéger l'Union européenne des « *terroristes* » qui se cacheraient parmi les migrants. Ces provocations s'inscrivent dans un contexte plus large de répressions des libertés fondamentales et d'atteintes à l'État de droit, qui ont conduit la Commission européenne à déclencher, le 20 décembre 2017, la procédure prévue à l'article 7 du Traité sur l'Union Européenne²⁶.

²¹ Règlement 604/2013 du Parlement Européen du 26 juin 2013. Article 13 §2 al.2. ([lien](#)).

²² Aida Asylum Information Database. Informationsverbund. Country Report : Poland. 2018 Update. Page 22. ([lien](#)).

²³ Aida Asylum Information Database. Informationsverbund. Country Report : Poland. 2018 Update. Page 23. ([lien](#)).

²⁴ Eurostat. Decisions on incoming 'Dublin' requests by submitting country. Mis à jour le 16 octobre 2018. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

²⁵ Eurostat. Incoming 'Dublin' transfers by submitting country. Mis à jour le 5 octobre 2018. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

²⁶ Traité sur l'Union européenne. Titre I. Article 7. Consulté le 13 mars 2019. Cet article permet de prononcer la suspension des droits de vote en cas de violations graves et persistantes des valeurs de l'Union européenne par l'un des pays qui la composent. ([lien](#)).

2.4. Objet du rapport

L'ambition de ce rapport est d'analyser, dans un premier temps, le traitement des demandes d'asile par les autorités polonaises. Il conviendra de mettre en lumière les défaillances du régime d'asile polonais, notamment en matière de refoulement à la frontière, d'identification des demandeurs d'asiles les plus vulnérables et d'absence de protection effective des personnes bénéficiant d'une protection internationale du fait de la porosité des frontières avec la Biélorussie.

Dans un second temps, cette contribution se propose d'analyser la situation prévalant actuellement en Russie pour les ressortissants objets d'un retour forcé. En se fondant à la fois sur les enquêtes de terrain (OSAR, EASO, Asylum in Europe, etc.), les témoignages des ressortissants tchéchènes rencontrés durant la permanence et les informations reçues par des associations se trouvant en Biélorussie, en Pologne et en Allemagne nous montrerons en quoi la situation en Tchétchénie demeure instable, rendant le renvoi des demandeurs d'asile inenvisageable.

2.5. Méthodologie

Notre enquête se fonde sur des sources primaires et secondaires. Primaire, d'abord, grâce aux relations que nous avons pu nouer au cours du semestre avec les ressortissants tchéchènes présent aux permanences. Leurs témoignages et leurs parcours ont constitué une référence essentielle à notre enquête.

Nous nous sommes également appuyés sur les statistiques publiées par Eurostat et les administrations françaises et polonaises pour montrer en quoi l'examen des demandes d'asile tchéchènes en Pologne font l'objet d'un traitement déséquilibré en comparaison avec la France. Nous constaterons que ce déséquilibre n'empêche pas la France de délivrer des arrêtés de transfert vers la Pologne.

Secondaire, ensuite, grâce aux rapports faisant état des obstacles à l'effectivité du droit d'asile en Pologne et des persécutions en Tchétchénie. Ces rapports proviennent à la fois d'organisations internationales (Asylum in Europe, Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Bureau européen d'appui en matière d'asile), du défenseur des droits polonais

et d'associations locales telles que Nouvelles de Tchétchénie en France, GFBV en Allemagne, Association for Legal Intervention (« *Stowarzyszenie Interwencji Prawnej* ») en Pologne et Mémorial et Civic assistance Committee en Russie.

3. LA SITUATION PRÉVALANT ACTUELLEMENT EN POLOGNE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

Roustam* est arrivé en Pologne avec des “*marques de crosse de fusil*” sur le visage, puis a fui en France. Dans le centre dans lequel il vivait, “*même la télé neuve était un achat sponsorisé par Kadyrov*”.



BY BORIS BIDJAN SABERI



1988



Depuis 2005, l'Union européenne fait face à une montée en puissance de gouvernements populistes et conservateurs. Dans de nombreux Etats membres, la persistance des difficultés économiques et des souffrances sociales a enraciné le scepticisme et le désenchantement au point de mettre en péril la viabilité du projet européen. Forts de victoires et de percées électorales, des partis europhobes sont aujourd'hui à la tête de nombreux Etats européens. Ces pays, tels que la Hongrie, la Pologne ou l'Italie, sont particulièrement sensibles à l'afflux des migrants en raison de leur position géographique. Portes d'entrées de l'espace Schengen, les gouvernements de ces pays n'ont pas hésité à adopter une politique de fermeté et de répression à l'égard des migrants franchissant les frontières de l'Europe.

Depuis l'arrivée au pouvoir le 25 octobre 2015 du parti ultraconservateur « *Droit et justice* » (PiS), la Pologne, dirigée par Andrzej Duda, s'inscrit dans ce contexte de montée en puissance des partis eurosceptiques qui attisent la tentation autoritariste et raniment les braises de la xénophobie au sein de l'Union européenne. Les enquêtes menées par Amnesty International²⁷ et Human Rights Watch²⁸ mettent en garde les instances européennes contre la multiplication des mesures liberticides qui menacent l'ensemble de la société polonaise.

²⁷ Rapport annuel 2017/2018 Amnesty international. La situation des droits humains dans le monde. Pologne. 2018. Page 302. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

²⁸ Rapport annuel 2017 Human rights watch. Pologne. Page 276. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

3.1. Les réformes controversées du nouveau gouvernement polonais

Pour comprendre la tournant ultra conservateur du gouvernement polonais, il convient de dresser un bref état des lieux des réformes adoptées depuis l'élection du parti souverainiste « *Droit et justice* ».

Dans un premier temps, une loi adoptée le 30 décembre 2015 a confié la nomination et la révocation des directeurs des médias publics au ministre du Trésor. Jusqu'à cette loi les directeurs des médias publics étaient choisis par voie de concours organisé par le Conseil national de l'audiovisuel (KRRiT). Ces nouvelles dispositions ont également eu pour effet de pousser à la démission 234 journalistes²⁹. Pour l'opposition polonaise, cette réforme a constitué une prise de contrôle directe des médias publics par le pouvoir exécutif et, plus largement, une atteinte à la liberté d'expression et la liberté de la presse³⁰.

Cette première offensive a été suivie d'un second projet de loi visant à restreindre les monopoles dans les médias privés en limitant les capitaux étrangers dans les journaux et, selon les termes du gouvernement, « *repoloniser* » le marché médiatique³¹. A cet égard, Jaroslaw Kaczynski, le président de Droit et justice a déclaré : « *Une réforme des médias est nécessaire. Nous voulons qu'ils tendent vers la vérité, au lieu de s'engager dans un conflit politique. Il faut mettre en œuvre des lois de suppression des monopoles qui vont réguler ce marché* »³². Plus encore, le Conseil de l'audiovisuel, désormais sous le joug du pouvoir exécutif, a ordonné le paiement d'une amende record de 350 000 euros à la télévision privée TVN24, une chaîne acquise depuis mars 2015 par la société de médias américaine Scripps Networks interactive, pour avoir couvert de façon partielle des manifestations devant le parlement polonais en 2016³³.

²⁹ Amnesty international report 2017/2018. The state of the world's human rights. 2018. Page 302. Consulté le 13 mars 2019. ([lien](#)).

³⁰ Le gouvernement polonais prend le contrôle des médias publics. François d'Alançon. La Croix. 3 janvier 2016. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

³¹ L'offensive du gouvernement polonais contre les médias privés. Jakub Iwaniuk. Le Monde. Publié le 21 février 2017. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

³² *Ibid.*

³³ Amende record pour la chaîne de télévision privée polonaise TVN24. Reporters Sans Frontières. Publié le 12 décembre 2017. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

Certains acquis sociaux ont également fait l'objet de réformes ultra conservatrices. Depuis 1993, l'interruption volontaire de grossesse n'est autorisée en Pologne que dans trois circonstances : grossesse résultant d'un acte illégal, risque pour la vie ou la santé de la femme enceinte ou malformation grave du fœtus³⁴. Après un premier projet de loi visant à interdire totalement l'avortement proposé par le parti au pouvoir en 2016 mais finalement abandonné face à la mobilisation citoyenne, les femmes polonaises se sont de nouveau rassemblées au mois de mars 2018 afin de protester contre une nouvelle tentative du gouvernement de restreindre l'accès à l'avortement. En effet, le parti majoritaire a introduit, le 8 janvier 2018 un projet de loi visant à supprimer le troisième motif légal d'avortement, qui représentait 95% des avortements légaux pratiqués dans le pays³⁵.

La liberté d'association est également restreinte comme en atteste l'intervention policière simultanée du 4 octobre 2017 dans quatre antennes d'ONG de défense des droits des femmes. Ces interventions ont eu lieu au lendemain d'un mouvement national de protection contre la politique restrictive du gouvernement en matière d'avortement³⁶. La police a notamment confisqué des disques durs et des données informatiques contenant des informations personnelles et les dossiers médicaux de victimes de violences conjugales. Pour justifier cette opération, le gouvernement a indiqué qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'une enquête menée sur des anciens membres du personnel du Ministère de la Justice soupçonnés de mauvaise administration des fonds publics³⁷.

Par ailleurs, trois textes adoptés par le Parlement entre mai et juillet 2018 ont tenté d'étendre l'influence du gouvernement sur l'organe judiciaire. Le premier prévoit que les présidents des Tribunaux de droit commun soient élus ou démis de leurs fonctions par le ministre de la Justice³⁸. Le second établit que la plupart des membres du Conseil national de la magistrature sont choisis par le Parlement à la majorité simple. Le troisième envisage de faire passer la Cour Suprême - équivalente à la Cour de Cassation en France

³⁴ Pologne : une nouvelle loi anti-avortement provoque des manifestations. Aude Massiot. Libération. 23 mars 2018. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

³⁵ IVG : pourquoi les polonaises manifestent-elles de nouveau ? Juliette Deborde. Libération. Publié le 24 octobre 2016. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

³⁶ Mardi noir en Pologne, les femmes au front. Sandrine Delorme. Euronews. Publié le 4 octobre 2017. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

³⁷ Rapport annuel 2017/2018 Amnesty international. La situation des droits humains dans le monde. Pologne. 2018. Page 370. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

³⁸ Rapport annuel 2017/2018 Amnesty international. La situation des droits humains dans le monde. Pologne. 2018. Page 369. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

- sous la tutelle du ministre de la Justice³⁹. Face aux manifestations et aux menaces de la Commission européenne, le président de la République de Pologne a annoncé son veto sur les deux derniers textes⁴⁰.

Plus encore, le pouvoir exécutif a tenté de restreindre l'indépendance du pouvoir judiciaire par une loi entrée en vigueur le 3 avril 2018⁴¹. En vertu de l'article à l'article 111 paragraphe 1 de cette loi, l'âge de départ à la retraite des juges de la Cour Suprême a été abaissé de 70 ans à 65 ans. En outre, conformément à l'article 37, paragraphe 1 de cette loi, une prolongation de la fonction judiciaire des juges de la Cour suprême au-delà de l'âge de 65 ans a été rendue possible, sous réserve de la présentation d'une déclaration indiquant le souhait des juges de poursuivre l'exercice de leur fonction, d'un certificat médical attestant que leur état de santé leur permet de siéger à la Cour et l'autorisation du président de la République de Pologne. L'autorisation du président de la République ne ferait toutefois l'objet d'aucun contrôle juridictionnel et serait soumis à son seul pouvoir discrétionnaire⁴². Par ailleurs, cette loi s'appliquerait de façon rétroactive aux juges nommés antérieurement à son entrée en vigueur et aurait ainsi pour effet de contraindre le départ à la retraite de 27 juges, soit plus du tiers des juges encore en exercice à la Cour Suprême⁴³.

La loi a fait l'objet, le 9 août 2018, d'une question préjudicielle⁴⁴ adressée par la Cour suprême polonaise à la Cour de justice de l'Union Européenne au titre de l'article 267 du Traité sur l'Union européenne (ci-après, « TUE »)⁴⁵. Par ordonnance prise le 26 septembre 2018, la CJUE a ordonné la suspension des articles 111 et 37 de la loi et le renvoi des questions préjudicielles devant la CJUE en procédure accélérée⁴⁶.

³⁹ Rapport annuel 2017/2018 Amnesty international. La situation des droits humains dans le monde. Pologne. 2018. Page 369. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

⁴⁰ La Pologne mise en demeure de suspendre sa réforme de la Cour suprême. Le Monde avec AFP. Publié le 19 octobre 2018. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

⁴¹ Pologne. L'indépendance du pouvoir judiciaire et le droit d'être jugé équitablement sont menacés. Communiqué de presse Amnesty international, publié le 21 août 2017. ([lien](#)).

⁴² Ordonnance de la Cour dans l'affaire C-619/18 R. Commission c. Pologne. Communiqué de presse. N° 204/18. 17 décembre 2018. ([lien](#)).

⁴³ Rapport annuel 2017. Human Rights Watch. Pologne. Page 276. ([lien](#))

⁴⁴ Demande de décision préjudicielle présentée par le Sąd Najwyższy (Pologne). 9 août 2018. Affaire C-522/18. ([lien](#)).

⁴⁵ Article 267 TFUE. ([lien](#)).

⁴⁶ Ordonnance du président de la Cour. D.S c. Zakład Ubezpieczeń Społecznych Oddział w Jaśle. Procédure accélérée. Affaire C-522/18. 26 septembre 2018. ([lien](#)).

Parallèlement, la Commission européenne a saisi, le 2 octobre 2018, la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours en manquement à l'encontre de la Pologne. La Commission a considéré qu'en abaissant l'âge de départ à la retraite et en accordant au président de la République de Pologne le pouvoir discrétionnaire de prolonger la fonction judiciaire des juges de la Cour suprême, la Pologne a enfreint l'article 19 paragraphe 1 second alinéa du TFUE⁴⁷ et l'article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne⁴⁸.

Par une demande en référé, la Commission a également sollicité la suspension immédiate des dispositions portant ces mesures. Le 19 octobre 2018, la vice-présidente de la Cour de justice a fait droit à cette demande jusqu'à l'adoption de l'ordonnance mettant fin à cette procédure de référé⁴⁹. Le 17 décembre 2018, la Cour a rendu une ordonnance confirmant la suspension de l'application des dispositions relatives à l'abaissement de l'âge de départ à la retraite des juges et de la Cour suprême⁵⁰. Si un amendement de la nouvelle loi a finalement été signé par le président de la République de Pologne et accueilli positivement par la Commission européenne⁵¹, l'indépendance de la justice polonaise demeure menacée par le pouvoir exécutif.

3.2. L'intervention des instances européennes contre le tournant ultra conservateur du gouvernement polonais

La réforme permettant au gouvernement d'obliger certains juges de la Cour suprême polonaise à prendre leur retraite a été l'élément déclencheur des sanctions prévues par l'article 7 du Traité de l'Union européenne⁵². Cette procédure, qui n'avait jusqu'à présent jamais été mise en œuvre, prévoit la suspension du droit de vote des

⁴⁷ Traité sur l'Union européenne (2012/C 326/01). Article 19 §1 al.2 : « Les États membres établissent les voies de recours nécessaires pour assurer une protection juridictionnelle effective dans les domaines couverts par le droit de l'Union ». ([lien](#)).

⁴⁸ Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000/C 364/01). Article 47 portant sur le Droit à un recours effectif et à accéder à un tribunal impartial. ([lien](#)).

⁴⁹ Ordonnance de la vice-présidente de la Cour. Commission européenne c. République de Pologne. Affaire C-619/18 R. 18 octobre 2018. ([lien](#)).

⁵⁰ Ordonnance de la Cour. Grande Chambre. Commission européenne c. République de Pologne. Affaire C-619/18 R. 17 décembre 2018. ([lien](#)).

⁵¹ Cour suprême de Pologne : la retraite du pouvoir. Nicolas Nalepa. 24 décembre 2018. Dalloz actualité. ([lien](#)).

⁵² Pologne. L'indépendance du pouvoir judiciaire et le droit d'être jugé équitablement sont menacés. Communiqué de presse Amnesty international. Publié le 21 août 2017. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

Etats dont la politique serait contraire aux valeurs fondamentales de l'Union. Ce cadre permet également à la Commission européenne de nouer un dialogue avec le pays de l'Union européenne concerné afin d'éviter toute escalade en matière de menaces systémiques pesant sur l'état de droit⁵³. Frans Timmermans, le vice-président de la Commission européenne, a notamment déclaré que « *Treize lois au total ont été adoptées qui mettent en danger la séparation des pouvoirs. Toute la structure de l'appareil judiciaire est affectée* »⁵⁴. Après une mise en demeure, l'Union européenne a donc déclenché ce mécanisme de sanction à l'égard de la Pologne. Le caractère exceptionnel des sanction est révélateur de la gravité de la situation⁵⁵.

En outre, la gravité de la situation en Pologne a également été illustrée par une décision de la CJUE constatant les défaillances de l'ordre judiciaire polonais. Dans l'arrêt *Minister for Justice and Equality*⁵⁶, la CJUE a refusé d'ordonner l'exécution d'un mandat d'arrêt vers la Pologne, sur le fondement des défaillances systémiques du système judiciaire polonais. La Cour a notamment estimé qu'une juridiction nationale peut refuser d'exécuter un mandat d'arrêt européen s'il existe un risque de méconnaissance de l'indépendance du pouvoir judiciaire dans l'État membre d'émission :

« lorsque l'autorité judiciaire d'exécution appelée à décider de la remise d'une personne faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen émis aux fins de l'exercice de poursuites pénales dispose d'éléments, tels que ceux figurant dans une proposition motivée de la Commission, adoptée en application de l'article 7, paragraphe 1, TUE, tendant à démontrer l'existence d'un risque réel de violation du droit fondamental à un procès équitable garanti par l'article 47, deuxième alinéa, de la Charte, en raison de défaillances systémiques ou généralisées en ce qui concerne l'indépendance du pouvoir judiciaire de l'État membre d'émission, ladite autorité doit vérifier, de manière concrète et précise, si, eu égard à la situation personnelle de cette personne, ainsi qu'à la nature de l'infraction pour laquelle elle est poursuivie et au contexte factuel qui sont à la base du mandat d'arrêt européen, et compte tenu des informations fournies par l'État membre d'émission

⁵³ Promouvoir et protéger les valeurs européennes. EUR-Lex. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

⁵⁴ L'Union européenne sort l'arme lourde contre la Pologne. Isabelle Ory. Le Figaro. Publié le 21 décembre 2017. Consulté le 11 mars 2019. ([lien](#)).

⁵⁵ Article Toute l'Europe : Pologne, la Commission européenne déclenche la procédure de sanction. Publié le 21 décembre 2017. Consulté le 12 mars 2019. ([lien](#)).

⁵⁶ CJUE. Affaire *Minister for Justice and Equality*. C-216/18 PPU. Arrêt de grande chambre du 25 juillet 2018. Paragraphe 23. ([lien](#)).

en application de l'article 15, paragraphe 2, de la décision-cadre 2002/584, telle que modifiée, il existe des motifs sérieux et avérés de croire que ladite personne courra un tel risque, en cas de remise à ce dernier État »⁵⁷.

Par cet arrêt la Cour affirme que le système judiciaire polonais est en proie à des défaillances systémiques dont il faut protéger les citoyens européens en évitant leur remise.

3.3. La stigmatisation des migrants par les autorités polonaises

Ces réformes liberticides qui mettent en danger l'ensemble de la société polonaise menacent également les demandeurs d'asile. En effet, la Pologne constitue le point d'entrée principal des migrants tchéchènes. Selon les statistiques, environ 80% des demandeurs d'asile russes en Pologne sont originaires de la république de Tchétchénie. Les ressortissants russes d'origine tchéchène font l'objet de stigmatisations sur le fondement de leur religion de la part des autorités polonaises qui nuisent à leur intégration au sein de la Pologne.

En août 2016, Mariusz Blaszczak le ministre de l'Intérieur polonais, a exprimé publiquement sa volonté de refuser aux ressortissants russes d'origine tchéchène d'entrer en Pologne en raison de leur confession religieuse. Il a notamment indiqué : *« nous ne succombons pas à la pression de ceux qui souhaitent créer une crise de l'immigration. Il n'y a pas de guerre en Tchétchénie et il y a une volonté de créer une nouvelle route pour permettre aux musulmans un accès à l'Europe »*⁵⁸. Le ministre de l'intérieur a également déclaré ne pas vouloir exposer son pays à la menace terroriste mais, au contraire, garantir la sécurité en Europe⁵⁹.

Au lendemain des attentats de Bruxelles en mars 2016, Beata Szydło, la Première Ministre polonaise, a annoncé que la Pologne ne pourrait pas recevoir de réfugiés

⁵⁷ CJUE. Affaire Minister for Justice and Equality. C-216/18 PPU. Arrêt de grande chambre du 25 juillet 2018. Paragraphe 79. ([lien](#)).

⁵⁸ Refugees from Chechnya unsuccessfully seek refuge in Poland. Euronews. Publié le 3 avril 2017. Consulté le 11 mars 2019. ([lien](#)).

⁵⁹ Poland denied entry to chechens in order to protect from terrorism. Visegradpost. Publié le 31 août 2016. Consulté le 11 mars 2019. ([lien](#)).

conformément à ses engagements internationaux. En effet, alors que le précédent gouvernement polonais avait promis d'accueillir 7000 réfugiés en Pologne en 2015, l'exécutif polonais a indiqué qu'il ne respecterait pas cet engagement⁶⁰. La Pologne a donc été le premier pays à refuser les accords conclus en 2015 avec la Commission européenne concernant la répartition des réfugiés entre les Etats membres⁶¹. La Première Ministre a également partagé les inquiétudes du ministre de l'Intérieur polonais en affirmant que des terroristes empruntent les migratoires afin d'entrer au sein de l'Union européenne⁶².

Cette méfiance à l'égard des ressortissants russes d'origine tchétchène trouve sa plus claire illustration dans le taux de reconnaissance d'une protection internationale. Alors que l'Office français de protection des réfugiés et apatrides a attribué une protection internationale à 18,1% des demandeurs d'asile russes⁶³ en France en 2017, seulement 6.4% des russes en ont obtenu une en Pologne au cours de la même année⁶⁴.

En outre, il ressort de ces statistiques que l'admission française considère que les ressortissants russes relèvent majoritairement des critères de la Convention de Genève de 1951, alors que les autorités polonaises ont fait le choix de marginaliser cet instrument international au profit d'une forme d'asile plus précaire. En effet, alors que 14 protections conventionnelles et 72 protections subsidiaires ont été accordées par l'administration polonaise en 2017, les autorités françaises ont accordé 275 statuts de réfugié et 96 protections subsidiaires⁶⁵. La différence de traitement réside donc également dans la qualité de la protection accordée.

Face à la stigmatisation des migrants de la part des autorités polonaises, la Commission européenne a rendu, le 24 janvier 2019, un avis motivé sur la gestion des migrants par la

⁶⁰ Poland abandons promise to take refugees after brussels attack. Deutsche Welle. AFP. Publié le 23 mars 2016. Consulté le 11 mars 2019. ([lien](#))

⁶¹ En Pologne, la campagne s'est durcie sur la question des réfugiés. Alain Salles. Le Monde. Publié le 25 octobre 2015. Consulté le 11 mars 2019. ([lien](#)).

⁶² Polish PM draws link between London attack and EU migrant policy. World News. Reuters. Publié le 23 mars 2017. Consulté le 12 mars 2019. ([lien](#)).

⁶³ Si les données statistiques ne concernent que l'ensemble des ressortissants russes, il est estimé que 80% des demandeurs d'asiles russes en Pologne et en France sont originaires de Tchétchénie.

⁶⁴ Rapport d'Activité OFPRA, 2017 ([lien](#)) et CNDA ,2017 ([lien](#)). Helsinki Foundation for Human Rights, AIDA, Asylum Information Database, Country Report : Poland, 2017 ([lien](#)). UNHCR Refugee statistics, 2015 ([lien](#)).

⁶⁵ *Ibid.*

Pologne⁶⁶. Ce dernier enjoint à la Pologne, ainsi qu'à la Hongrie et à la Slovénie, de se conformer aux dispositions européennes en matière d'accueil des demandeurs d'asile. Cet avis motivé leur a notamment été adressé pour non-communication des mesures adoptées mettant en œuvre sur leur territoire les normes prévues par la Directive 2011/95 relative aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié⁶⁷. Alors que ces Etats avaient été mis en demeure de transposer l'ensemble des normes communes avant le 21 décembre 2013, les trois pays visés par cet avis n'ont pas respecté leurs obligations. Par l'envoi d'un avis notifié, la Commission européenne les exhorte donc de s'assurer de la mise en œuvre intégrale de la directive dans un nouveau délai de deux mois (jusqu'en avril 2019). Si ces pays ne se conforment pas aux dispositions prévues par la Directive 2011/95, la Commission envisage de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne⁶⁸.

3.4. Les défaillances du régime d'asile polonais

Si la Commission européenne se préoccupe des lacunes institutionnelles qui rongent le système polonais de prise en charge des demandeurs d'asile, celle-ci n'est pas allée jusqu'à interdire le renvoi des demandeurs d'asiles concernés par la procédure prescrite par le Règlement 604/2013. Or, il existe actuellement des dysfonctionnements majeurs quant à la prise en charge des demandeurs d'asile qui devraient justifier l'interdiction de tout transfert de demandeurs d'asile vers la Pologne.

Quatre problèmes majeurs relatifs à la demande d'asile en Pologne par les demandeurs d'asile tchétchènes ont été identifiés dans ce rapport : le refoulement quasi-systématique à la frontière entre la Biélorussie et la Pologne, point de passage majeur pour les demandeurs d'asile tchétchènes (4.4.1), l'accès insuffisant à l'information relative à la procédure d'asile pour les demandeurs (4.4.2.), la défaillance dans l'identification des demandeurs d'asile les plus vulnérables (4.4.3.), et la porosité de la frontière entre la Pologne et la Russie qui ne garantit pas une protection effective des demandeurs

⁶⁶ Procédures d'infraction du mois de janvier : principales décisions. Commission européenne. Fiche d'information. Bruxelles. Publié le 24 janvier 2019. Consulté le 12 mars 2019. ([lien](#)).

⁶⁷ Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011. Publié au Journal Officiel le 20 décembre 2011. Consulté le 12 mars 2019. ([lien](#)).

⁶⁸ Procédures d'infraction du mois de janvier : principales décisions. Commission européenne. Fiche d'information. Bruxelles. Publié le 24 janvier 2019. Consulté le 12 mars 2019. ([lien](#)).

d'asile et des tchétchènes bénéficiant d'une protection internationale présents sur le territoire polonais (4.4.4.).

3.4.1. Refoulement à la frontière polonaise

- **Le principe de non-refoulement en droit international**

Pierre angulaire de la protection des demandeurs d'asile, le principe de non-refoulement a été défini par plusieurs textes internationaux. La Convention de Genève de 1951 prévoit notamment à son article 33 §1 qu'« *aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* »⁶⁹. Dans sa note sur la protection internationale du 13 septembre 2001, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés précise que le principe de non-refoulement est « *un principe cardinal, ne tolérant aucune réserve [...]. Ce droit en est venu à être comme une règle de droit international coutumier liant tous les Etats* »⁷⁰. L'article 3 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1984 enjoint également les Etats à ne pas refouler ou extraditer une personne vers un État tiers lorsqu'il existe des motifs sérieux de croire qu'elle sera soumise à la torture⁷¹. Enfin, l'article 19 de la Charte des des droits fondamentaux interdit l'interdiction des expulsions collectives ainsi que l'éloignement d'une personne vers un État où il existe un risque sérieux qu'elle soit soumise à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants.

- **La situation prévalant actuellement à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie**

Le principe de non-refoulement a été transposé dans l'ordre juridique polonais aux articles 24 et 29 de la Loi du 13 juin 2003 relative à la protection des étrangers sur le

⁶⁹ Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. Entrée en vigueur le 22 avril 1954. La Pologne a signé et ratifié la Convention le 27 septembre 1991. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

⁷⁰ 52ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. 13 septembre 2001. A/AC.96/951. §16. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

⁷¹ Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984. Entrée en vigueur le 26 juin 1987. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

territoire de la République de Pologne⁷². Toutefois, le poste de frontière situé entre la ville de Brest en Biélorussie et Terespol en Pologne n'est aujourd'hui plus franchissable pour les demandeurs d'asile. A cet égard, l'association biélorusse Human Constanta a indiqué que seulement 110 demandes d'asile ont pu y être déposées sur 1 239 tentatives effectuées entre mai et août 2018⁷³. La frontière entre les deux pays a également été entièrement fermée pour une durée de onze jours au cours de ces quatre mois. Cette fermeture touche majoritairement les ressortissants russes d'origine tchéchène puisque 93% des personnes rencontrées à cette frontière proviennent de Tchétchénie, selon les enquêtes réalisées par Human Constanta et le rapport du Défenseur des droits polonais⁷⁴. Pour comprendre les raisons de la fermeture de la frontière entre Terespol et Brest il convient de s'intéresser aux rôles des gardes-frontières polonais quant à la demande d'asile.

- **Le rôle des gardes-frontières lors du franchissement de la frontière polonaise**

En théorie, la procédure d'asile polonaise n'accorde qu'un rôle restreint aux gardes-frontières. Dans un premier temps, ils sont chargés de demander à l'étranger, au cours d'un premier entretien, les motifs de sa venue en Europe et de le laisser entrer sur le territoire polonais si celui-ci déclare vouloir y demander une protection internationale⁷⁵. La procédure d'asile s'ouvre donc à la demande de l'intéressé. Dans un second temps, les gardes-frontières ont pour obligation de transmettre dans un délai de 48 heures la demande d'asile au Bureau des étrangers et de délivrer au demandeur d'asile une autorisation provisoire de séjour d'une validité de trois mois⁷⁶.

En pratique, le premier entretien n'est pas systématiquement mené par les gardes frontières polonais et ne permet donc pas au demandeur d'asile d'expliquer les raisons de sa venue en Europe⁷⁷. En revanche, lorsque le premier entretien a lieu, il ne permet

⁷² Loi du 13 juin 2003 relative à la protection des étrangers sur le territoire de la République de Pologne (modifiée). Articles 24 et 29. ([lien](#)).

⁷³ Rapport de Human Constanta. Overview of the situation, with transit refugee in Brest. Mai-août 2018. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#))

⁷⁴ Commissioner for Human Rights. Inspection of the railway border crossing in Terespol. Publié le 21 septembre 2016. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

⁷⁵ Rapport AIDA. Asylum information database. Country report : Poland, 2018 update. Page 13. ([lien](#)).

⁷⁶ Urząd Do Spraw Cudzoziemców. Premiers pas en Pologne. Page 22. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

⁷⁷ Association for Legal Intervention. At the Border. Report on monitoring of access to the procedure for granting international protection at border crossings in Terespol, Medyka, and Warszawa-Okecie Airport. Page 35. Publié en 2016. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

pas d'établir les motifs réels de la venue de l'intéressé en Europe. Dans une lettre ouverte adressée au Ministre de l'Intérieur polonais en date du 24 septembre 2018 suite à sa visite au poste frontière de Terespol⁷⁸, le Défenseur des droits polonais a indiqué que les propos des demandeurs d'asile ont été systématiquement déformés par les gardes frontières. Son rapport précise que les mémos transmis par les gardes frontières au Bureau des Étrangers ne rendent pas compte de la volonté de l'étranger de demander une protection internationale en Pologne. En effet, les questions posées par les gardes-frontières durant le premier entretien sont majoritairement orientées vers des considérations économiques, à savoir l'intention des demandeurs d'asile de trouver un emploi en Pologne, de venir étudier dans une université européenne ou de retrouver des membres de leur famille au sein du territoire européen. Enfin, son enquête met en garde contre le caractère sommaire des mémos transmis par les gardes-frontières au Bureau des étrangers qui ne rendent pas compte de la situation personnelle des demandeurs d'asile⁷⁹.

Ce constat est corroboré par l'association polonaise « Association d'Intervention Légale » (« *Stowarzyszenie Interwencji Prawnej* » en Polonais) dans un rapport intitulé « *At the Border* » et publié en 2016. Ce dernier indique que le premier entretien ne dure que 5 à 10 minutes et se déroule dans une salle où la confidentialité des demandeurs d'asile ne sont pas respectées. Les demandeurs d'asile sont contraints d'exposer leur récit par groupe de trois individus (ou trois familles) sans pouvoir profiter de l'assistance d'un juriste. Parallèlement, les autres demandeurs d'asile attendent d'être également entendus à seulement quelques mètres des tables où se déroulent les entretiens. Enfin, l'association polonaise s'alarme de l'attitude particulièrement dédaigneuse et hautaine des gardes-frontières polonais⁸⁰.

Le rapport précité indique que les demandeurs d'asile souhaitant rejoindre la Pologne par l'Ukraine (passage situé entre la ville de Medyka en Pologne et Okecie en Ukraine) ne sont pas soumis au même traitement. Ils sont reçus dans des salles privées pour mener le premier entretien et sont correctement informés de leurs droits dans le cadre de la

⁷⁸ Rzecznik Praw Obywatelskich. Adam Bodnar. Lettre ouverte au Ministre de l'Intérieur suite à une visite à la frontière le 15 mai 2018. Page 13. Publié le 24 septembre 2018. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

⁷⁹ Helsinki Foundation. A Road to Nowhere. The account of a monitoring visit at the Brześć-Terespol border crossing between Poland and Belarus. Page 10. Publié en octobre 2016. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

⁸⁰ Association for Legal Intervention. At the Border. Report on monitoring of access to the procedure for granting international protection at border crossings in Terespol, Medyka, and Warszawa-Okecie Airport. Page 46. Publié en 2016. Consulté le 23 mars 2019. ([lien](#)).

procédure de demande d'asile. Le rapport fait état des mêmes observations quant à l'arrivée par l'aéroport de Warszawa-Okecie, où il suffit que l'étranger manifeste sa volonté de demander une protection internationale pour être autorisé à entrer sur le territoire et introduire une demande d'asile⁸¹. Dès lors, eu égard à la situation prévalant actuellement aux autres postes de frontières, il y a lieu de s'interroger si les difficultés rencontrées pour passer la frontière ne sont pas réservées aux demandeurs d'asile d'origine tchétchène.

3.4.2. Accès à la procédure d'asile et respect du droit à l'information

Depuis 2017, le Fond Asile Migration Intégration, versé par l'Union européenne et qui représente la principale source de financement des associations polonaises participant à la gestion des flux migratoires, n'a pas été distribué par le gouvernement polonais. Ces restrictions budgétaires empêchent les associations accompagnant les migrants de mettre en œuvre des projets d'intégration et d'aide juridique pour les demandeurs d'asile⁸². Le gouvernement a notamment justifié ces restrictions budgétaires en indiquant qu'elles permettaient de mieux lutter contre le terrorisme en Pologne. A ce jour, la seule organisation qui bénéficie encore de l'aide de l'Etat est la Fundacja Estera, une association chrétienne qui œuvre pour l'accueil et l'accompagnement des réfugiés catholiques syriens⁸³.

Les restrictions budgétaires portent gravement atteinte à l'accès à l'information de nombreux demandeurs d'asile tchétchènes tant elles empêchent les associations locales à venir en aide aux migrants et à leur fournir des informations sur la procédure d'asile. Par exemple, dans son bulletin quadrimestriel, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a indiqué que l'ONG Rule of Law Institute Foundation a été contrainte de cesser ses activités en faveur des migrants en raison d'un manque de financement provoqué par la suspension des subventions provenant de l'Etat polonais.

⁸¹ *Ibid.* Page 49. ([lien](#)).

⁸² Fundusze europejskie i ich rola we wspieraniu integracji cudzoziemców w Polsce. Witold Klaus, Ewa Ostaszewska-Żuk et Marta Szczepanik. ([lien](#)).

⁸³ Poland's New Front, a government war against civil society. Human Rights First. Rapport sur la Pologne. Page 15. Publié en août 2017. Consulté le 11 mars 2019. ([lien](#)).

En visite au sein des centres de détention polonais, la délégation européenne du Conseil de l'Europe a également précisé, dans un rapport intitulé « *Report to the Polish Government on the visit to Poland carried out by the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* » et publié le 25 juillet 2018, que l'accès à l'information dans les centres de détention n'était pas suffisant⁸⁴. Elle a notamment indiqué que de nombreux demandeurs d'asile ne disposaient pas de moyens financiers suffisants pour bénéficier des services d'un avocat⁸⁵.

3.4.2. Identification des demandeurs d'asile les plus vulnérables

- **La transposition des dispositions européennes en matière de vulnérabilité**

L'identification des demandeurs d'asile les plus vulnérables constitue une prérogative fondamentale du droit de l'Union en ce qu'elle vise au respect de la dignité de la personne et à la prévention de traitements inhumains ou dégradants. Les textes européens en matière d'asile garantissent l'identification de la vulnérabilité et la mise en place de conditions d'accueil adaptées aux besoins des personnes vulnérables.

Les dispositions européennes en matière de vulnérabilité ont été transposées dans l'ordre juridique polonais. En vertu de l'article 68 (1) sur la « Loi sur la protection des étrangers sur le territoire de la République de Pologne » adopté le 13 juin 2003 puis modifié en 2015, la loi polonaise définit les individus susceptibles d'être reconnus comme vulnérables : les mineurs, les personnes souffrant de handicap, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents célibataires, les victimes de trafic d'êtres humains, les personnes gravement malades, les personnes souffrant de graves troubles mentaux, les victimes de violence⁸⁶. L'article 68 §2 dispose que le demandeur identifié comme

⁸⁴ Rapport du Conseil de l'Europe intitulé *Report to the Polish Government on the visit to Poland carried out by the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) from 11 to 22 May 2017*. Publié le 25 juillet 2018. Consulté le 2 janvier 2019. Pages 5 et 26. ([lien](#)).

⁸⁵ Rapport du Conseil de l'Europe intitulé *Report to the Polish Government on the visit to Poland carried out by the European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (CPT) from 11 to 22 May 2017*. Publié le 25 juillet 2018. Consulté le 2 janvier 2019. Pages 5 et 26. ([lien](#)).

⁸⁶ Loi du 13 juin 2003 relative à la protection des étrangers sur le territoire de la République de Pologne (modifiée). Article 68 §1. ([lien](#)).

vulnérable peut bénéficier d'un hébergement adapté à ses besoins et sa situation familiale. L'article 68 §3 prévoit également que des tests psychologiques et médicaux sont mis en oeuvre pour identifier les individus vulnérables⁸⁷.

Par ailleurs, l'article 69 de la loi précitée prévoit que dans les cas où le demandeur d'asile nécessite un traitement médical adapté, la procédure de demande d'une protection internationale est adaptée à son état physique et moral et peut être réalisée en la présence d'un psychologue ou d'un médecin.

Enfin, les articles 61 à 67 de la loi adoptée le 13 juin 2003 fixent le cadre de la prise en charge des mineurs isolés. L'article 61 §3 prévoit qu'un tuteur accompagne le mineur dans sa demande de protection internationale et qu'une assistance juridique lui est fournie. Le paragraphe 9 de l'article 61 dispose également que le mineur doit être informé de la possibilité de rechercher ses proches par le biais d'organisations internationales non gouvernementales. Enfin, l'article 62 indique que le mineur non accompagné est placé dans une famille d'accueil ou dans un établissement de soins jusqu'à son placement définitif décidé par le tribunal des tutelles.

Un texte intitulé « Règles de procédures suivies par les gardes-frontières à l'égard des étrangers vulnérables » et diffusé aux autorités de police polonaise le 18 septembre 2015 précise également les modalités d'identification des demandeurs d'asile vulnérables⁸⁸. Ce texte prévoit notamment des garanties en matière d'identification des personnes vulnérables, telles que la présence d'un médecin et l'appui d'un psychologue lors de la procédure d'asile.

En outre, l'Office des étrangers et des gardes-frontières et la fondation Roznosferaa ont lancé en 2015 une initiative intitulée « *I recognise, I help – integration and development of the activities and procedures of the Office for Foreigners and the Border Guard with the purpose of a complex identification of vulnerable persons seeking protection in the territory of Poland* ». Celle-ci vise à mettre en place un système d'identification et d'accompagnement des personnes vulnérables, en les informant de leur droits en tant que personne vulnérable. Les mesures adoptées par le autorités polonaises constituent

⁸⁷ Loi du 13 juin 2003 relative à la protection des étrangers sur le territoire de la République de Pologne (modifiée). Article 68 §4. ([lien](#)).

⁸⁸ Aida Asylum Information Database. Informationsverbund. Country Report : Poland. 2018 Update. Page 73. ([lien](#)).

donc, en théorie, un ensemble de garanties en matière d'identification et de prise en charge des personnes vulnérables conformément aux exigences européennes.

- **L'application lacunaire des garanties procédurales en matière de vulnérabilité**

Si les dispositions européennes ont été transposées dans l'ordre interne polonais, plusieurs rapports font état de carences quant à l'application des garanties internes relatives à l'identification des personnes vulnérables.

Par exemple, une enquête menée par le Halina Niec Legal Aid Center (HNLAC), une organisation non gouvernementale veillant au respect des droits fondamentaux en Pologne, démontre que la reconnaissance et l'accompagnement des personnes vulnérables est pris en charge par un personnel médical non formé à cette mission⁸⁹. Dans un rapport intitulée « *Vulnerable asylum seekers in Poland* » et publiée en mars 2018, l'association met en lumière l'absence de formation spécifique pour le personnel médical en charge d'identifier les personnes vulnérables. Leur enquête indique également que les personnes ayant été identifiées comme vulnérables sont maintenues en centre de détention⁹⁰. Leur traitement médical est alors directement assuré dans les centres de rétention, sans prise en compte de l'impact des conditions de détention sur l'état de santé des personnes vulnérables⁹¹.

De même, dans un rapport intitulé « *Report of the Commission for Human Rights on the activities of the national mechanism for the prevention of torture in Poland* » et publié en 2017, le défenseur des droits polonais a affirmé qu'il n'existe pas « *de système efficace permettant d'identifier les ressortissants de pays tiers qui auraient été victimes de torture et de violence* »⁹². Au terme de plusieurs visites dans les centres de rétention, le défenseur des droits polonais a mis en garde les autorités polonaises contre la présence de nombreux ressortissants russes d'origine tchétchène présentant des signes évidents de

⁸⁹ HNLAC Focus Report. Legal Aid Center, The Halina Niec. Publié en mars 2018. Consulté le 10 mars 2019. Page 4. ([lien](#)).

⁹⁰ *Ibid.* Page 5.

⁹¹ *Ibid.* Page 5.

⁹² Rzecznik Praw Obywatelskich. Report of the Commissioner for Human Rights on the activities of the National Mechanism for the Prevention of Torture in Poland, 2017. Consulté le 10 mars 2019. Page 69. ([lien](#)).

vulnérabilité⁹³. Enfin, le rapport dénonce l'absence de disposition légale prévoyant la relâche immédiate des personnes identifiées comme vulnérables⁹⁴.

Le rapport de l'Aida, publié en 2017, a également indiqué que les autorités polonaises ne prenaient pas assez en considération l'état psychologique des demandeurs d'asile lors de l'identification de la vulnérabilité et a précisé qu'aucune loi ne garantit la cessation des mesures privatives de libertés en cas d'identification de vulnérabilité⁹⁵. Ces carences relatives à l'identification des attributs physiques ou psychologiques sont donc particulièrement préjudiciables en ce qu'elles permettent le placement en détention de certains individus potentiellement vulnérables.

3.4.4. Porosité des frontières

Depuis l'assassinat de Oumar Israïlov, un réfugié tchétchène âgé de 27 ans, installé en Autriche, de nombreuses rumeurs circulent quant à la présence au sein de l'Union européenne d'agents espions sous les ordres de Ramzan Kadyrov⁹⁶. Ces agents, également appelés les « kadyrovtsy » par la communauté tchétchène, sont responsables de nombreuses exactions, également commises en dehors de la Tchétchénie. Depuis plusieurs années, les exécutions de dissidents tchétchènes se multiplient à la fois à l'intérieur et en dehors des frontières russes.

A ce titre on peut citer le cas du meurtre d'Oumar Israïlov, tué dans les rues de Vienne le 13 janvier 2009. Ancien garde du corps de Ramzan Kadyrov, Oumar Israïlov avait fui la Tchétchénie en 2003, puis déposé en 2006 une plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. C'était la première fois que Ramzan Kadyrov était cité pour actes de torture.

Vaha Bazaïev, ancien combattant rebelle lors de la première guerre de Tchétchénie et réfugié depuis 2004 en Autriche a également été visé par les « kadyrovtsy » le 27

⁹³ *Ibid.* Page 71.

⁹⁴ *Ibid.* Page 71.

⁹⁵ Aida Asylum Information Database. Informationsverbund. Country Report : Poland. 2018 Update. Page 32. ([lien](#)).

⁹⁶ Slain exile detailed cruelty of the ruler of Chechnya. The New York Times. C. J. Chivers. 31 janvier 2009. ([lien](#)).

septembre 2010, lorsque trois individus l'ont roué de coups dans les rue de Vienne avant de lui ordonner de ne pas participer au procès des bourreaux de Oumar Israïlov⁹⁷.

En septembre 2008, Rouslan Lamadaïev, un ancien député et membre du partie Russie unie, a été tué en plein coeur de Moscou. Quelque mois plus tard, son frère Soulim Lamadaïev a été assassiné à Dubaï. Trois autres Tchétchènes ont également été victimes des agents sous les ordres de Ramzan Kadyrov entre septembre 2008 et février 2009⁹⁸. La fréquence de ces assassinats entretient un climat de peur et de méfiance au sein de la diaspora tchétchène éparpillée en Europe. Cette suspicion est particulièrement forte en Biélorussie et en Pologne en raison de leur proximité avec la Russie.

• Entre la Biélorussie et la Russie

La Biélorussie est essentiellement considérée comme un pays de transit pour les ressortissants russes. Entre 2004 à 2017, seulement 86 citoyens russes y ont déposé une demande de protection internationale. Aucun d'entre eux ne s'est vu reconnaître le statut de réfugié au cours de cette période. Toutefois, les associations présentes sur place font état de plusieurs remises de demandeurs d'asile russes de la part du gouvernement biélorusse aux mains des autorités russes. Dans son rapport publié en 2017 « *Invisible refugees on the border of Belarus and Poland* », l'association biélorusse Human Constanta a recensé trois cas récents de transferts aux autorités russes⁹⁹.

- **Murad Amriev**, ressortissant russe d'origine tchétchène, était recherché par les autorités de son pays au motif qu'il aurait falsifié des documents officiels avant de quitter la Russie en 2015. En juillet 2017, Murad Amriev a été arrêté par la police biélorusse alors qu'il tentait de rejoindre l'Ukraine, puis transféré à la frontière entre la Biélorussie et la Russie pour être remis aux autorités tchétchènes. Au cours de cette procédure, Murad Amriev n'a pas été accompagné par un avocat.
- **Imran Salamov** a tenté de rejoindre la Pologne plusieurs fois depuis la ville de Brest pour y demander l'asile en raison de tortures et détentions arbitraires qu'il a subi en Tchétchénie. Soupçonné par les autorités russes d'être en possession d'informations

⁹⁷ Vienne juge le meurtrier d'Oumar Israïlov. Le Figaro. Maurin Picard. 17 novembre 2010. ([lien](#)).

⁹⁸ Une enquête pour meurtre cible le président tchétchène. Le Figaro. Maurin Picard. 26 avril 2010. ([lien](#)).

⁹⁹ Invisible refugees on the border of Belarus and Poland. 2016-2017. Human Constanta. Minsk, Biélorussie. Page 9-10. ([lien](#)).

compromettantes pour le régime de Kadyrov, il a été inscrit le 6 avril 2017 sur la liste des personnes recherchées sur soupçon de participation à un groupe armé illégal. Le 13 avril 2017, il a été arrêté par les forces de police biélorusses puis remis aux autorités russes le 5 septembre 2017 malgré l'absence de délivrance d'un mandat d'arrêt international. Il a été transféré six jours plus tard à Grozny.

- **Vladimir Egorov**, activiste russe très critique du régime autoritaire de Kadyrov, a fui la Russie pour rejoindre l'Ukraine après une perquisition des forces de police russes à son domicile. Alors qu'il se trouvait dans un hôtel à Minsk, Vladimir Egorov a été enlevé par les forces de sécurité biélorusses le 29 juillet 2017 puis remis au service de sécurité fédéral russe sans mandat d'arrêt international.

Si ces récents transferts ne constituent pas une liste exhaustive des personnes remises aux mains des autorités russes, ils témoignent de la porosité des frontières qui perdure actuellement entre la Biélorussie et la Russie.

• **Entre la Pologne et la Russie**

En outre, les associations en Pologne font également état de menaces dirigées à l'encontre des ressortissants russes d'origine tchéchènes par des « kadyrovtsy » présents sur le territoire polonais. Si l'existence de transferts entre les autorités polonaises et russes ne peut pas être fermement établie, plusieurs témoignages permettent de présumer une éventuelle présence de « kadyrovtsy » en Pologne. A cet égard, il convient de noter que l'épouse d'Oumar Israël, avait fait état, au cours du procès contre les tortionnaires de son mari, de menaces de ressortissants tchéchènes lors de leur séjour en Pologne¹⁰⁰.

En outre, dans un rapport intitulé « *Safety of Chechen asylum seekers in Poland* » publié en décembre 2011, l'association polonaise Pax Christi relate quatre témoignages de tchéchènes qui ont fait l'objet de menaces de la part de personnes suspectées d'être sous les ordres de Ramzan Kadyrov¹⁰¹. L'identité des témoins a été anonymisée afin de préserver leur identité.

¹⁰⁰ Safety of Chechen asylum seekers in Poland. Pax Christi. Décembre 2011. Page 9. ([lien](#)).

¹⁰¹ Safety of Chechen asylum seekers in Poland. Pax Christi. Décembre 2011. Page 6 à 9. ([lien](#)).

- **M.M.** a été abordé par des ressortissants russes d'origine tchétchène dans les rues de Bialystok, une ville située dans le nord-est de la Pologne. Ces derniers lui ont demandé de leur fournir des informations concernant les demandeurs d'asile tchétchènes présents en Pologne. Après avoir déposé plainte contre X aux services de la police polonaise, M.M. a rejoint la Belgique pour y déposer sa demande de protection internationale.
- **D.T.** a fui la Tchétchénie à la suite du meurtre de son frère alors qu'il travaillait pour une administration locale. Plusieurs ressortissants russes d'origine tchétchène l'ont menacé lors de son séjour en Pologne, où il avait tenté d'obtenir le statut de réfugié avec sa famille. Après avoir averti la police polonaise avec l'aide d'associations locales, il a finalement décidé de fuir la Pologne pour s'installer en Belgique.
- **S.E.** a quitté la Tchétchénie en 2006 après le meurtre de ses deux frères. Après obtenu le statut de réfugié en Pologne, il a été retrouvé et menacé par l'un des assassins de ses frères. Craignant pour sa sécurité, il a fui la Pologne pour rejoindre la Belgique.
- **B.B.** est membre d'une famille fortement impliquée au sein de la résistance tchétchène. En raison de cet engagement, la famille a fait l'objet de nombreuses persécutions par les autorités tchétchènes. Après avoir fui la Tchétchénie en 2008, B.B. a été approché à trois reprises par des ressortissants russes d'origine tchétchènes au cours du mois de novembre 2010. Ces derniers lui ont posé plusieurs questions concernant sa famille avant de le séquestrer et le torturer dans un village en Pologne. Il a conservé de cet événement des traces d'électrochocs et de brûlures de cigarettes sur l'ensemble de son corps. Après avoir été hospitalisé en Pologne, il a rejoint la Belgique pour y déposer une demande d'asile.


Si ces témoignages demeurent difficiles à obtenir en raison de la méfiance qui prédomine au sein de la communauté tchétchène présente en Europe, ils font écho à ceux que nous avons recueillis au cours de nos permanences avec Habitat Cité.

Une bénéficiaire de l'association nous a confié que les kadyrovtsy étaient présents en Pologne et qu'ils allaient chercher les tchétchènes recherchés en Pologne pour les ramener en Tchétchénie.

Par ailleurs, ces témoignages sont corroborés par un rapport intitulé « *Le Kadyrovisme : un rigorisme islamique au service du système Poutine ?* » publié par l'Institut français des relations internationales (IFRI) en mars 2017. Ce dernier indique notamment que « *La Pologne, qui reçoit le plus grand nombre de réfugiés tchétchènes (plus de 90 000 en vingt ans) a recensé de nombreuses exactions des kadyrovtsy sur son territoire, de même que la France et l'Autriche, deux pays d'accueil importants pour la diaspora tchétchène. Les kadyrovtsy exportent donc des mécanismes de violence et d'économie de l'ombre - trafics illégaux en tout genre, des produits illicites aux êtres humains - au sein même du territoire européen* »¹⁰². Ces informations nous invitent à nous interroger sur le degré de protection dont bénéficient les ressortissants russes d'origine tchétchène en Pologne.

¹⁰² Le Kadyrovisme : un rigorisme islamique au service du système Poutine ?. Institut français des relations internationales. Mars 2017. Page 17. ([lien](#)).

4. LA SITUATION PRÉVALANT ACTUELLEMENT EN RUSSIE POUR LES RESSORTISSANTS TCHÉTCHÈNES



Soulim* est arrivé en France il y a 11 ans. Il n'a jamais obtenu le statut de réfugié mais va pouvoir prochainement demander sa régularisation.



4.1. Traque des migrants tchéchènes sur les réseaux sociaux

Considérant que la situation politique dans la république tchéchène s'est normalisée depuis la fin de la guerre, les pays européens n'hésitent pas enjoindre aux ressortissants russes, dont une importante majorité sont d'origines tchéchènes, de quitter le territoire européen. Par exemple, la France a délivré 9900 obligations de quitter le territoire français aux ressortissants russes entre 2008 et 2014¹⁰³. En Pologne, 13 215 ressortissants russes ont fait l'objet d'une mesure d'éloignement au cours de la même période. Ces dernières ont été exécutées par respectivement 27% des ressortissants russes en France et 65% des ressortissants russes se trouvant en Pologne¹⁰⁴.

Toutefois, de nombreux rapports nationaux et internationaux alertent les Etats membres des dérives autoritaires du gouvernement tchéchène à l'égard de sa population. En 2014, Oleg Khabibrakhmanov, activiste et membre de l'ONG russe Comité contre la torture, estimait que la situation des droits de l'homme s'était considérablement dégradée en Tchétchénie depuis la fin de la guerre qui a opposé l'armée fédérale russe aux indépendantistes tchéchènes¹⁰⁵. Il indiquait notamment que le désintérêt croissant des pays européens pour la province russe, la présence limitée de journalistes et l'absence d'ONGs en Tchétchénie avaient pour conséquence de laisser le régime de Kadyrov commettre des exactions en toute impunité. En outre, l'association militante et indépendante « *Chechen Charity and Human Rights Association* » considère que les persécutions subies par la communauté LGBT et les disparitions d'opposants politique, de journalistes, d'anciens combattants de guerre et leurs familles se sont multipliées depuis la fin de la guerre¹⁰⁶.

Dans ce contexte, les ressortissants russes revenus en Tchétchénie à la suite du rejet de leur demande d'asile dans un Etat tiers sont particulièrement vulnérables aux atteintes

¹⁰³ Base de donnée Eurostat. Ressortissants de pays tiers faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire. Données annuelles (arrondies). 2008-2014. ([lien](#)).

¹⁰⁴ Base de donnée Eurostat. Ressortissants de pays tiers ayant quitté le territoire suite à une obligation de quitter. Données annuelles (arrondies). 2008-2014. ([lien](#)).

¹⁰⁵ Habitat-Cité, « La situation en Tchétchénie s'est dégradée depuis la fin de la guerre ». Consulté 11 février 2019. ([lien](#)).

¹⁰⁶ Vidéo de Vay Fond. Chechnya: return to the black hole. 26 janvier 2018. Visionné le 14 janvier 2019. ([lien](#)).

aux droits fondamentaux¹⁰⁷. Dans une vidéo publiée en 2016, Ramzan Kadyrov déclarait, en s'adressant directement aux ressortissants russes d'origine tchétchène se trouvant en Europe : « *Un jour, peut-être dans 5 ou 10 ans quand vous serez un peu plus malins et quand vos parents vous diront que vous devez rentrer à la maison, dans votre patrie, ou quand vous serez expulsés de l'Europe et que vous n'aurez nulle part où aller, alors vous aurez à répondre auprès de moi pour chacune de vos paroles !* »¹⁰⁸. Ramzan Kadyrov utilise également les réseaux sociaux tels que Whatsapp et Instagram afin de retrouver les personnes ayant quitté le territoire tchétchène. Dans la vidéo précitée, le président tchétchène indiquait notamment : « *Je connais tous les sites, je connais chacun des comptes de ceux qui habitent en Europe, que ce soit sur Instagram, Facebook ou les autres médias sociaux. J'ai noté chacun de vos propos, nous avons des infos sur chacun de vous et nous savons qui vous êtes. Nous vivons aujourd'hui à l'époque de la technologie et nous savons d'où vous écrivez et vous êtes à notre merci* »¹⁰⁹.

Ces propos sont corroborés par le récit de Tumso Abdurakhmanov, ressortissant russe d'origine tchétchènes et dont la demande d'asile a été rejetée par la Pologne. Soupçonné d'activités terroristes en raison de la longueur de sa barbe, Tumso Abdurakhmanov a été arrêté et kidnappé par les forces de sécurité tchétchènes en 2015. Après avoir fui en Géorgie puis en Pologne pour y déposer sa demande de protection internationale, il devient célèbre pour ses vidéos postées sur Youtube dans lesquelles il dénonce les exactions commises par le régime de Ramzan Kadyrov. Dans une vidéo intitulée « *Comment Kadyrovtsy a-t-il piraté mon Whatsapp ?* », il explique avoir été menacé par WhatsApp par Magomed Daudov, président du Parlement tchétchène¹¹⁰.

¹⁰⁷ ACCORD. Réponse à une question sur la Fédération de Russie : Situation des personnes qui sont rentrées chez elles après une décision négative en matière d'asile (Anfragebeantwortung zur Russischen Föderation: Lage von Personen, die nach negativem Asylbescheid zurückgekehrt sind). 31 mai 2016.

¹⁰⁸ Vidéo de Caucasian Knot. Kadyrov menace les immigrés tchétchènes. Traduit du tchétchène en russe. 2016. ([lien](#)).

¹⁰⁹ Vidéo de Caucasian Knot. Kadyrov menace les immigrés tchétchènes. Traduit du tchétchène en russe. 2016. ([lien](#)).

¹¹⁰ Vidéo blog de Tumso, Comment Kadyrovtsy a-t-il piraté mon Whatsapp ? 13 novembre 2018. ([lien](#)) ; Al Jazeera English. Les critiques du gouvernement tchétchène en exil craignent l'expulsion. 19 décembre 2018. Visionné le 3 mars 2019. ([lien](#)).

4.2. Tortures et agressions subies par les migrants tchéchènes de retour en Russie

Une fois de retour en Tchétchénie, les migrants tchéchènes subissent des traitements contraires à l'article 3 de la CEDH. Ces traitements sont de notoriété publique et sont même revendiqués par les autorités tchéchènes.

Svetlana Gannushkina, membre de l'organisation de défense des droits de l'Homme « Memorial » fait état de nombreux cas de ressortissants russes déboutés de leur demande d'asile puis retournés en Tchétchénie avant d'être arrêtés et torturés¹¹¹. En 2017, le média russe « Current Time » dénombrait également une centaine de cas de torture par an en Tchétchénie perpétrées par les forces de police tchéchènes¹¹². Par ailleurs, notre enquête a permis de recenser sept cas de tortures commises entre 2013 et 2018 contre des ressortissants russes retournés en Tchétchénie après avoir été déboutés de leur demande d'asile dans un Etat tiers.

- **Apti Nazjujev** était un militant engagé dans le mouvement de résistance contre le régime de Ramzan Kadyrov. Suite au rejet de sa demande de protection internationale par la Norvège, il a été déporté en Russie en 2011. Le 18 mai 2013, sa famille a annoncé qu'il était porté disparu et le 10 juin 2013, il a été retrouvé mort dans une rivière. Le journal mensuel norvégien « Ny Tid » affirme que l'autopsie de son corps a révélé des signes évidents de torture¹¹³.
- **Zaurbek Zhamaldaev** a été emprisonné en Tchétchénie pour avoir participé à des formations militaires indépendantistes. Après avoir été libéré en 2008, il a rejoint la Pologne en 2010 où il a sollicité une protection internationale. Considérant qu'il n'était pas menacé par des risques de persécutions en cas de retour dans son pays d'origine, Zaurbek Zhamaldaev a été renvoyé en Russie en 2013 par la Pologne. Le 9 juillet 2015, son épouse a été retenue et interrogée par les autorités russes à Moscou

¹¹¹ Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Tchétchénie: situation des droits humains, 2016, page 21. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

¹¹² Current Time, Comment ils torturent en Tchétchénie. 5 histoires courtes. 5 juillet 2017. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

¹¹³ The Local. Chechens deported from Norway tortured to death. 18 décembre 2015. ([lien](#)) ; Ny Tid. Torturé et tué après s'être vu refuser l'asile en Norvège. 17 décembre 2015. Consulté le 3 mars 2019. ([lien](#)).

avant qu'il ne soit lui-même interpellé par la police¹¹⁴. Depuis cette arrestation, aucune information ne permet d'établir si Zaurbek Zhamaldaev est encore en vie¹¹⁵.

- Les recherches menés par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) ont permis d'établir qu'un ressortissant russe d'origine tchétchène déporté de la Belgique en 2015 a été détenu par les services de sécurité tchétchènes durant trois jours dès son retour en Russie. Après avoir été brutalement torturé, il a été interrogé sur la diaspora tchétchène en Belgique¹¹⁶.
- En 2015, **Kana Afanasev** a été renvoyé en Russie à la suite du rejet de sa demande d'asile par la Suède au motif qu'il n'a pas apporté la preuve de risques de persécutions en Tchétchénie¹¹⁷. De retour en Russie, il a été arrêté par la police et est mort quelques jours après en détention¹¹⁸. Son corps a immédiatement été remis à sa famille¹¹⁹. Les différents rapports relatant son parcours indiquent que son décès a été causé par une torture par électrochocs¹²⁰.
- Dans l'arrêt M.A. et les autres c. Lituanie (n° 59793/17), **M. M.A. et Mme. M.A.** ont fui la Tchétchénie en avril 2017 pour se rendre en Biélorussie avec l'intention de demander l'asile en Pologne¹²¹. Ils ont affirmé que lorsqu'ils vivaient en Tchétchénie, M. M.A. avait été torturé par les services de sécurité russes pour avoir refusé à plusieurs reprises de devenir un informateur¹²². Après avoir échoué à plusieurs reprises d'obtenir l'asile en Lituanie puis en Pologne, M. M.A. a été détenu par les services de sécurité russes durant plusieurs jours¹²³. Si l'arrêt de la CrEDH ne fait

¹¹⁴ Grigorii Tumanov. Personnes disparues : comment et où les Russes disparaissent-ils ? Snob. 20 juillet 2016. ([lien](#)). ; Mémorial, A Moscou, un ressortissant tchétchène éloigné de Pologne a disparu. 22 juillet 2015. Consulté le 26 février 2019. ([lien](#)).

¹¹⁵ UnHerd. The invisible refugee crisis on Poland's doorstep. 29 août 2018. Consulté le 3 mars 2019. ([lien](#)).

¹¹⁶ Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Tchétchénie: situation des droits humains. 2016. Page 22. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

¹¹⁷ Caucasian Knot. Des ressortissants tchétchènes accusent les autorités migratoires d'être responsables de la mort d'un homme expulsé de Suède. 8 mars 2015. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

¹¹⁸ Comité tchétchène. Note de situation actuelle sur la tchétchénie (octobre 2016). 24 février 2017. Consulté le 3 mars 2019. ([lien](#)).

¹¹⁹ Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Tchétchénie: situation des droits humains, 2016, page 22. Consulté le 3 mars 2019. ([lien](#)).

¹²⁰ Des Nouvelles du Caucase. Risques en cas de retour pour des Tchétchènes déboutés du droit d'asile dans l'UE. 19 décembre 2016. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

¹²¹ CrEDH. M.A. et les autres c. Lituanie. 11 décembre 2018. N° 59793/17. §8. ([lien](#)).

¹²² *Ibid.* §8

¹²³ *Ibid.* §26

pas état de torture à son égard, les associations présentes au Bélarus confirment que M. M.A. a été torturé lors de sa détention en Russie¹²⁴. Présent en France depuis le 7 janvier 2019, nous avons pu nous entretenir avec M. M.A. par téléphone qui nous a confirmé qu'il avait été longuement torturé après son retour en Russie¹²⁵.

- En 2018, **Bekkan Zubairae**v a été expulsé d'Autriche vers la Russie¹²⁶. Accusé par les autorités russes d'avoir organisé une attaque terroriste à Grozny, il a été arrêté puis torturé en détention pendant deux jours¹²⁷.
- **Azamat Baiduyev** a obtenu une protection subsidiaire en Pologne en 2008 en raison des risques de persécutions qui pèsent sur les tchétchènes et leurs familles ayant participé à la guerre d'indépendance. En effet, son père, Ali Baiduyev, était particulièrement proche de Dzhokhar Dudayev, le premier président de la Tchétchénie indépendante. Après avoir séjourné en Pologne, Azamat Baiduyev a rejoint la Belgique afin d'y déposer une demande d'asile. En raison de soupçons relatifs à des activités terroristes, sa demande a été refusée treize fois par les autorités belges. Transféré en Pologne par la Belgique, Azamat Baiduyev a été placé en détention avant d'être déporté vers la Russie le 31 août 2018. A son retour, il a été immédiatement kidnappé par les services de police russes¹²⁸. A ce jour, aucune information le concernant ne permet d'établir qu'il est encore en vie¹²⁹.

Au regard de la difficulté d'obtenir des informations précises et concordantes sur les personnes retournées en Russie, les cas suivants ne constituent pas une liste exhaustive des ressortissants russes confrontés à des persécutions suite à un retour forcé en Tchétchénie. Toutefois, les cas de tortures documentés par les différents rapports

¹²⁴ Échange par e-mail avec une ancienne activiste de l'ONG Human Constanta, Nikita Matyushchenkov. 15 février 2019.

¹²⁵ Entretien par message WhatsApp. Communication du 10 mars 2019.

¹²⁶ Caucasian Knot. Rights defenders concerned over complaint about torture of a Chechen resident. 3 août 2018. Consulté le 3 mars 2019. ([lien](#)).

¹²⁷ Des Nouvelles du Caucase. Banalisation de la torture en Tchétchénie. 2 octobre 2018. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

¹²⁸ Un réfugié tchétchène victime d'une disparition forcée après avoir été illégalement expulsé de Pologne. Amnesty International. 3 septembre 2018. Consulté le 10 mars 2019. ([lien](#)).

¹²⁹ Radio Free Europe / Radio Liberty. Chechen refugee forcibly disappeared hours after 'unlawful' deportation from Poland. 3 septembre 2018. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)) ; Open Democracy. Marcin Wyrwał and Małgorzata Żmudka Poland vs. Azamat Baiduyev: how an EU member state deported a Chechen refugee back to face the Kadyrov regime. 21 novembre 2018. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

régionaux et nationaux constituent un faisceau d'indices essentiel permettant d'établir un recours chronique à la torture contre les ressortissants russes de retour en Tchétchénie.

En outre, le risque de traitements inhumains et dégradants a été reconnu plusieurs fois par la CrEDH. Celle-ci a considéré dans un arrêt du 4 septembre 2014 « *qu'il existe, dans les circonstances particulières de l'espèce, un risque réel que ceux-ci soient soumis à des traitements contraires à l'article 3 de la Convention de la part des autorités russes en cas de mise à exécution de la mesure de renvoi* »¹³⁰.

La CrEDH a également retenu l'existence de risques de traitements inhumains et dégradants en Tchétchénie dans un arrêt du 5 septembre 2013¹³¹. La CrEDH a notamment mis en évidence les nombreux problèmes que doivent affronter les demandeurs d'asile déboutés d'origine tchétchène retournant en Russie, et pointe en particulier des détentions arbitraires fréquentes suite au passage de la frontière¹³². Dans un premier temps, la Cour rappelle que, conformément à sa jurisprudence, la situation générale d'insécurité en Tchétchénie ne suffit pas pour conclure que toute expulsion d'un ressortissant russe d'origine tchétchène constitue une violation de l'article 3 CEDH¹³³. Toutefois, la combinaison des circonstances telles que l'existence d'un certificat médical, la situation générale d'insécurité prévalant en Tchétchénie et les arrestations fréquentes des demandeurs d'asile déboutés revenant en Russie, conduit la Cour à considérer contraire à l'article 3 CEDH une expulsion des demandeurs d'asile concernés vers la Russie¹³⁴.

4.3. Accès à la justice en cas de retour en Tchétchénie

Si l'accès à la justice est restreint en Tchétchénie¹³⁵, il devient quasiment inexistant pour les migrants rapatriés à la suite du rejet de leur demande d'asile dans un Etat tiers. En 2014, une source diplomatique interrogée par une mission du Service de l'immigration

¹³⁰ CrEDH. Affaire M.V. et M.T. c. France. 4 septembre 2014. Paragraphe 47. ([lien](#)).

¹³¹ CrEDH. Affaire I. c. Suède. 5 septembre 2013. §27-§38. ([lien](#)).

¹³² *Ibid.* §39.

¹³³ Au paragraphe 58, elle cite à cet égard son arrêt Bajsultanov c. Autriche du 12 juin 2012 (n°54131/10, §§ 64-72) et sa décision d'inadmissibilité Jelsujeva c. Pays-Bas du 1 juin 2006 (n° 39858/04).

¹³⁴ CrEDH. Affaire I. c. Suède. 5 septembre 2013. §69. ([lien](#)).

¹³⁵ Freedom House. Freedom in the World 2009 - Chechnya. Janvier 2010. ([lien](#)).

danois affirmait « *qu'il n'y a pas d'état de droit en Tchétchénie* » et que « *si quelqu'un est lésé par les autorités, il n'y a pas de voies légales pour se plaindre et obtenir la réparation des torts* »¹³⁶.

Le rapport de l'OFPRA publié en mars 2015 et intitulé « *Tchéchénie : le régime de Ramzan Kadyrov. Point sur la situation.* » indiquait au sujet de la justice en Tchétchénie : « *Le système judiciaire dans le Caucase du Nord et particulièrement en Tchétchénie est fortement marqué par la corruption, le clanisme et le népotisme ; le juge s'aligne dans 99% des cas sur la décision demandée par le procureur et évite tout ce qui pourrait apparaître comme un désaveu des enquêteurs* »¹³⁷.

En outre, le rapport de l'ONG « *Memoriale* » estime que « *chacun risque d'être victime de poursuites illégales, quel que soit son sexe, son état de santé ou sa situation sociale* »¹³⁸. Afin de justifier les poursuites à l'encontre des ressortissants russes de retour en Tchétchénie, le gouvernement tchéchéne les accuse de participer à des projets criminels¹³⁹. Ces fausses accusations s'inscrivent dans un contexte plus général de lutte contre le terrorisme et contre le trafic de drogue¹⁴⁰. En effet, les autorités ont souvent recours à la force pour obtenir des aveux de force et fabriquer des coupables dans la lutte contre les « *terroristes* »¹⁴¹. Le rapport de l'OSAR de 2016 précise que les enquêteurs ont recours à la torture ou à des traitements cruels, inhumains et dégradants contre les personnes suspectées d'activité criminelle¹⁴². Les autorités tchéchénes n'hésitent également pas à déclarer que les cicatrices relevées sur les corps des personnes emprisonnées proviennent de guerres antérieures¹⁴³.

¹³⁶ Danish Immigration Service. Security and human rights in Chechnya and the situation of Chechens in the Russian Federation. Janvier 2015. Page 12. ([lien](#)).

¹³⁷ OFPRA. Tchétchénie : le régime de Ramzan Kadyrov. Point sur la situation. 23 mars 2015. Page 6. ([lien](#)).

¹³⁸ Memorial. Les Tchétchénes en Russie: persécutions criminelles infligées aux habitants, situation des femmes, problèmes de propriété. 2014. Traduit par Habitat-Cité. Consulté le 23 février 2019. ([lien](#)).

¹³⁹ Vidéo de Vay Fond. Chechnya: Return to the black hole. 26 janvier 2018. 11:25. Visionné le 14 janvier 2019. ([lien](#)).

¹⁴⁰ Human Rights Watch. Tanya Lokshina. Human Rights Defender Arrested in Chechnya. 9 janvier 2019. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)) ; Human Right Watch. Rachel Denber. Waiting for Freedom in Chechnya, 20 mars 2018. Consulté le 11 février 2019. ([lien](#)).

¹⁴¹ DIS, Security and human rights in Chechnya and the situation of Chechens in the Russian Federation – residence registration, racism and false accusations. Janvier 2015, p. 125, 175-176.

¹⁴² Organisation suisse d'aide aux réfugiés. Tchétchénie: situation des droits humains. 13 mai 2016. Page 23. ([lien](#)).

¹⁴³ Danish Immigration Service, Security and human rights in Chechnya and the situation of Chechens in the Russian Federation : residence registration, racism and false accusations. 2015. Page 55. ([lien](#)).

Enfin, un phénomène d'excuse publique s'est développé en Tchétchénie depuis quelques années en marge de la justice étatique traditionnelle¹⁴⁴. Le journal russe « Meduza » a recensé les excuses filmées et retransmises sur les chaînes de télévision tchétchène¹⁴⁵. Svetlana Gannushkina, membre de l'organisation de défense des droits de l'Homme « Memorial » juge cette pratique d'excuses publiques humiliante et attentatoire à la dignité humaine. En outre, le rapport de Human Rights Watch intitulé « *Like walking a minefield - Vicious Crackdown on critics in Russia's Chechen Republic* », publié en août 2016 indique que les personnes refusant de se soumettre à l'exercice des excuses publiques risquent d'être détenues et torturées¹⁴⁶.

4.4. Absence de refuges internes

Une fois de retour en Russie, les tchétchènes ne parviennent pas à trouver un refuge auprès des autorités nationales, notamment en raison des liens entre les services secrets russes et tchétchènes.

Si le nombre de tchétchènes revenus en Russie demeure difficile à estimer, le rapport du Bureau européen d'appui en matière d'asile publié en août 2018 affirme que 150 000 personnes ont été rapatriées au cours de l'année 2016¹⁴⁷. Outre les persécutions des autorités auxquelles ils s'exposent, les ressortissants russes d'origine tchétchène ne bénéficient pas de programmes de réintégration spécifiques. Plus encore, ils ne peuvent se prévaloir d'une protection au sein de la Fédération de Russie tant ils risquent d'être remis entre les mains des autorités tchétchènes.

Dans un premier temps, les transferts entre les autorités administratives russes et tchétchènes ont été facilités par le système d'enregistrement des citoyens introduit par la loi du 25 juin 1993 de la Fédération russe sur « *Le droit des citoyens de la Fédération de Russie à la liberté de circulation et au choix du lieu de résidence à l'intérieur des frontières* ».

¹⁴⁴ Vay Fond. Enlèvements et meurtres en Tchétchénie "pacifique" (Похищения и убийства в "мирной" Чечне). 6 octobre 2017. Consulté le 15 février 2019. ([lien](#)).

¹⁴⁵ Vidéo de Meduza. Les excuses publiques en tant que nouveau genre (Публичные извинения как новый жанр). 23 décembre 2017. Visionné le 15 février 2019. ([lien](#)).

¹⁴⁶ Human Rights Watch. "Like Walking à Minefield" : Vicious Crackdown on Critics in Russia's Chechen Republic. 2016. Page 19. Consulté le 13 février 2019. ([lien](#)).

¹⁴⁷ EASO, Country of origin Information Report. Russian Federation, the situation of Chechens in Russia. Août 2018. Page 52. ([lien](#)).

de la Fédération de Russie »¹⁴⁸. L'article 3 de cette loi oblige notamment chaque ressortissant russe entrant sur le territoire national à transmettre son adresse permanente ou temporaire aux autorités administratives dans un délai de 90 jours. Par ailleurs, la personne résidant à une autre adresse que son adresse enregistrée doit prévenir les autorités dans un délai de 7 jours. Ces informations sont facilement accessibles pour les services secrets tchétchènes même si le recours à ces fichiers d'enregistrement demeure difficile à prouver¹⁴⁹. Par ailleurs, si un contournement de la loi était possible jusqu'en 2013, un enregistrement factice est aujourd'hui répréhensible à hauteur de 100 000 à 500 000 roubles (1330 à 6680 euros)¹⁵⁰.

En outre, le rapport des services d'immigration danoises intitulé « *Security and human rights in Chechnya and the situation of Chechens in the Russian Federation : residence registration, racism and false accusations* » et publié en janvier 2015 considère que s'il est difficile d'évaluer le niveau de coopération entre les entités administratives russes et tchétchènes, les enquêtes journalistiques relèvent l'existence d'arrestations organisées par les autorités tchétchènes en dehors de la Tchétchénie¹⁵¹. Le rapport s'appuie sur huit cas d'enlèvements commis par des hommes cagoulés de personnes recherchées en Tchétchénie et remises entre les mains des services secrets tchétchènes¹⁵². Plus récemment, un ressortissant russe d'origine tchétchène détenu dans la région de Briansk est parvenu à s'échapper peu de temps avant son transfert à Grozny¹⁵³. Cet événement récent illustre l'actualité des risques d'arrestations et de persécutions qui perdurent tant en Tchétchénie qu'en Russie.

¹⁴⁸ base.garant.ru, Закон РФ от 25 июня 1993 г. N 5242-I , О праве граждан Российской Федерации на свободу передвижения, выбор места пребывания и жительства в пределах Российской Федерации. ([lien](#), non traduit).

¹⁴⁹ EASO, Country of origin Information Report. Russian Federation, the situation of Chechens in Russia. Août 2018. Page 50.

¹⁵⁰ Article 322.2 du Code pénal. Loi fédérale n° 376-FZ du 21 décembre 2013. chapitre 32. ([lien](#)).

¹⁵¹ Danish Immigration Service. Security and human rights in Chechnya and the situation of Chechens in the Russian Federation : residence registration, racism and false accusations. 2015. Page 69. ([lien](#)).

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ EASO, Country of origin Information Report. Russian Federation, the situation of Chechens in Russia. Août 2018. Page 51. ([lien](#)) ; RFE/RL. Activists : Chechen Man Who Claimed Torture Narrowly Escapes Transfer To Grozny. 6 juin 2017. ([lien](#)).

5. CONCLUSION

Le 8 mars, le mari de Fariza* a été renvoyé en Pologne, le pays par lequel il est arrivé dans l'Union européenne en 2011. Fariza s'est retrouvée seule avec quatre enfants dont un bébé de quatre mois. Au bout de quatre jours, son mari est rentré en France en covoiturage.



ont été modifiées

L'analyse des conditions de demande d'asile en Pologne met en lumière de graves manquements quant au respect des droits fondamentaux et des garanties procédurales à l'égard des demandeurs d'asile tchétchènes dont les craintes de persécutions sont pourtant justifiées. Les refoulements quasi-systématiques à la frontière avec la Biélorussie, le manque d'accès aux informations concernant la procédure d'asile, les lacunes relatives à l'identification des personnes vulnérables et la porosité des frontières entre la Pologne et la Russie constituent un ensemble de manquements non-négligeables en matière de protection internationale. Alors que 877 transferts de demandeurs d'asile ont été exécutés au cours de l'année 2018 en direction de la Pologne dans le cadre de la procédure fixée par le Règlement n° 604/2013, il convient de se demander si les défaillances du régime d'asile polonais ne justifient pas la cessation de tout transfert des demandeurs d'asile tchétchènes en direction de la Pologne.

A ce titre, les dispositions de l'article 17 §1 du Règlement n° 604/2013 permettent à chaque Etat membre de se déclarer responsable d'une demande de protection internationale. Aux termes de cet article « *chaque État membre peut décider d'examiner une demande de protection internationale qui lui est présentée par un ressortissant de pays tiers ou un apatride, même si cet examen ne lui incombe pas en vertu des critères fixés dans le présent règlement* ». Dès lors, les Etats membres disposent des moyens légaux pour cesser tout transfert vers la Pologne. Eu égard aux manquements en matière d'asile observés en Pologne et des risques de renvoi en Russie auxquels ils exposent les ressortissants russes d'origine tchétchène, il est urgent que les Etat membres s'en saisissent.

Louise Boulet, Adrien Cabantous et Kristina Gancárová

Rapport réalisé dans le cadre du partenariat entre la Clinique de l'École de Droit
de Sciences Po Paris et l'association Habitat-Cité

Avril 2019 - Pantin, France

Publié par Habitat Cité

Avril 2019

Habitat-Cité (Siège social)

62, rue Vergniaud - 75013 Paris

Antenne d'accueil du public

83, rue Jules Auffret - 93500 Pantin

+33 1 45 88 71 75 - association@habitat-cite.org